La Gazette de l'Association Nationale de Retraités

Reconnue d'intérêt général

A.N.R. 92

BP 53 92404 COURBEVOIE CEDEX

Tél : 06 81 11 99 34 *e-mail : anr92@orange.fr*

Trimestriel N° 2 / 2025 **avril, mai, juin 2025**

Éditorial // A D // Trésorerie // Nécrologie // Amicale-Vie // Santé //Informations // Voyages // Loisirs

ÉDITORIAL

Chères Adhérentes et chers Adhérents.

L'assemblée annuelle des membres d'une association est un moment fort crucial pour son bon fonctionnement, c'est aussi le moment privilégié où chaque adhérent peut donner son avis, exprimer ses attentes, proposer des modifications de fonctionnement ou des actions nouvelles à mettre en œuvre.
L'éparpillement des Hauts-de-Seine ne nous a pas permis de vous rencontrer aussi souvent que souhaité, heureusement la distribution des boîtes de chocolats de Noël nous a donné l'occasion de rendre visite à nos plus anciens.
Je remercie tous les bénévoles qui nous ont aidé dans ces visites.

*Aujourd'hui, la situation est devenue **très critique** pour notre groupe, plusieurs anciens nous ont quittés ou vont nous quitter et de nouvelles règles compliquent le contact avec les nouveaux retraités.*
Nous devons assurer la pérennité de notre association pour retrouver les liens qui nous ont réunis.
Nous devons nous ouvrir sur ce monde en pleine mutation relationnelle, être des acteurs de la vie sociale, si difficile quand on est isolé.
Plus que jamais assurer notre mission de défense des retraités face aux attaques toujours réelles d'un système qui ne protégerait plus suffisamment ses anciens.

Nous devons faire connaître notre association pour nous renforcer.
*Pour ces objectifs nous avons besoin de moyens financiers, **vos cotisations sont indispensables** et pour ceux qui en ont les moyens, des dons seraient les bienvenus.*
De par notre statut d'association reconnue d'intérêt général, les cotisations et dons peuvent être déduits sur les déclarations de revenus avec réduction d'impôts de 66%.
Vous trouverez dans cette gazette le compte rendu de notre assemblée générale départementale.

*L'adage dit que l'union fait la force, **alors soyons fort** ! nous avons besoin de vous pour nous défendre tous.*
Ensemble nous serons plus forts.

Arnaud Vattement Président ANR 92.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2025
COMPTE RENDU

Assemblée Départementale 2025
L'AD de l'ANR92 s'est déroulée le 27 mars 2025 à Issy les Moulineaux salle SAVARY de 9h à 12h.
Tous nos remerciements à la ville d'Issy pour la mise à disposition gratuite de la salle SAVARY.
Cette AD a été présidée par Arnaud Vattement avec Jocelyne SÉNÉCHAL présidente de L'ANR93, Déléguée Régionale Île de France-Est et représentante de L'ANR siège en cette occasion.
La participation à cette AD a été d'une quarantaine d'adhérents particulièrement attentifs.

Rapport moral : adopté à l'unanimité.
Rapport d'activité : adopté à l'unanimité.
Toutes nos félicitations et nos remerciements à Pascale ROLIN pour toutes les sorties proposées et qui ont eu un vif succès.
Rapport financier : adopté à l'unanimité.
Grace à une subvention de dernière minute de La Poste, nous avons terminé l'année 2024 en positif.
Effectif : toujours en baisse. Tous nos aînés âgés nous quittent hélas !

Nous devons tous nous mettre en quête de nouveaux adhérents.

Locaux : nous sommes toujours SDF. Nos espoirs ont beaucoup de mal à se concrétiser.
Comité :

Les membres proposés ont été élus ou réélus au sein du Comité :

Nouveaux membres : Pascale ROLIN, Aomar HAMMACHE, Marie Françoise SÉJOURNÉ, Jeanine FRANÇOIS.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION LES 15 ET 16 AVRIL

C'est à Paris que s'est tenue la réunion du Conseil d'administration : administrateurs et délégués régionaux se retrouvent pour parler finances, motion 2025 sur la défense des retraités avec pour leitmotiv « Non, les retraités ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire ». Dans le domaine du social Michèle Le Goff a fait un exposé sur « la santé mentale ».

TRÉSORERIE

Les cotisations pour l'année 2025 sont celles de l'an passé.
Votre cotisation regroupe d'une part, l'adhésion et d'autre part, l'abonnement à la revue *La Voix de l'ANR*.

Cotisation individuelle	avec revue La Voix de l'ANR	32 €
Cotisation couple	avec revue La Voix de l'ANR	46 €
Cotisation individuelle	sans revue La Voix de l'ANR	23 €
Cotisation couple	sans revue La Voix de l'ANR	37 €

De plus, notre association étant reconnue d'intérêt général, vous avez la possibilité de déduire le montant de la partie adhésion de votre déclaration de revenus (case 7UF actuellement). Pour une adhésion à 23 euros (individuel), vous obtiendrez une réduction d'impôt de 15,18 euros et pour une adhésion à 37 euros (couple), la réduction sera de 24,42 €.
Pour mémoire, le montant de la cotisation « réversion » est de 23 euros (cotisation individuelle sans revue).
À noter que malgré l'enchérissement de nombreux éléments entrant dans la fabrication de notre revue (papier, encre, affranchissement, etc.), le prix de La Voix de l'ANR restera inchangé (9 euros).

Le règlement peut s'effectuer par :

a) Virement en ligne sur le CCP de l'ANR92 : **CCP 0008292U020.**
   IBAN : FR2520041000010008292U02029
b) Prélèvement automatique SEPA : les prélèvements des cotisations 2025 sont effectués au cours du mois de février 2025 (pour les personnes inscrites dans ce mode de règlement).
   Si vous n'avez pas encore adhéré à ce système de règlement, une fiche de demande de prélèvement SEPA vous sera expédiée sur demande. Cette manière de régler votre cotisation nous facilitera énormément le travail lors des prochaines années et vous économisera le timbre et le souci de gestion.
   Merci de nous la renvoyer complétée, signée et accompagnée d'un RIB à :

   ANR 92 BP 53 92404 COURBEVOIE.

c) Chèque : à l'ordre de ANR92 et expédiés à :

   ANR 92 BP 53 92404 COURBEVOIE.

D'avance merci !

LOGISTIQUE ANR 92.

Depuis l'an dernier, nous vivons comme les SDF ! Notre adresse postale reste toujours valable et notre adresse courriel également.

Courrier	BP 53	92404	Courbevoie Cedex
E-mail	anr92@orange.fr		

Quant au téléphone, il est préférable de nous joindre avec nos numéros personnels soit :

Arnaud Vattement	06 81 11 99 34	
Marie-Claude Vattement	06 88 59 20 17	
Jacqueline Barbaron	06 81 54 45 25	pour toutes questions de trésorerie.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos déménagements.

APPEL À CANDIDATURE.

L'ANR 92 « recrute » des Bénévoles :
Pour postes à pourvoir au sein de notre comité :
Secrétariat 2 personnes Contrôleurs aux comptes 1personne Vice-présidence 1 personne.
Et toutes autres personnes pouvant nous aider.
Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir des renseignements complémentaires vous pouvez nous laisser un message par courriel à : anr92@orange.fr ou arnaud.vattement@wanadoo.fr et par tél au : 06 81 11 99 34.
Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez concernant cette annonce.
Cordialement L'ANR 92.

NÉCROLOGIE

Mme	CHAUVIN	Claire	Orange	MONTROUGE
M.	COUTURIER	Jean	La Poste	ISSY LES MOULINEAUX
M.	FAYO	Hervé	Orange	ISSY LES MOULINEAUX
M.	HALTY	Jean	Orange	MONTROUGE
M.	HUGOU	Guy	Orange	NANTERRE
M.	LABAT	Jacques	Orange	CHATILLON
Mme	MANO	Ginette	Orange	ANTONY
Mme	MARTIN	Ginette	Orange	RUEIL MALMAISON
Mme	SORIANO	Nicole	Orange	MONTROUGE
M.	STEPHAN	Jean	Orange	MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et à leurs proches.

AMICALE-VIE

RAPPEL IMPORTANT

Lors du décès d'un adhérent de l'Amicale-Vie, il est parfois difficile de permettre le versement du capital souscrit.
En effet les familles ne communiquent pas ou tardivement le décès de la personne, ce qui peut causer des désagréments au moment du paiement des frais d'obsèques.
Aussi vérifiez votre contrat et signalez-nous tous changements en précisant les coordonnées du ou des bénéficiaires.

Concernant Amicale-Vie, la mutuelle de l'ANR, son nouveau président, Félix Vézier, devrait nous donner ses priorités, en particulier une nouvelle animation du réseau de correspondants attachés à chaque groupe ANR sans oublier d'aborder la formation des nouveaux « ambassadeurs ».

SANTÉ

MUTUELLES, ASSURANCES…LES TARIFS S'ENVOLENT !

Certaines factures s'annoncent salées cette année… La mutualité française a annoncé une hausse moyenne de 8,1% des tarifs des mutuelles santé, contre 4,7% l'an dernier et 3,4% en 2023, un bond conséquent.
Les mutuelles justifient ces augmentations par la hausse des dépenses sanitaires + 6% depuis la crise covid, la montée en charge du 100% santé pour certains soins dentaires, auditifs ou optiques, impliquant une participation plus forte des complémentaires.

À cela s'ajoutent les conséquences des revalorisations tarifaires signées en 2023 entre l'assurance maladie et des professions de santé (dentiste, kiné, sage-femme).
Du côté des assurances habitation, les hausses pourraient atteindre 5 à 8%.

Raisons invoquées : la multiplication des accidents climatiques (sécheresses, inondations) et l'augmentation du coût des travaux sous les effets de l'inflation.
(Source notre temps.)

COMPLEMENTAIRES SANTÉ : DES TARIFS GONFLÉS.

Plus 10,35% en moyenne en 2025 : le courtier en assurance *réassurez-moi* a fait les comptes avec ses partenaires mutuelles et assureurs en santé, et annonce des augmentations significatives. Pour un couple de retraités, il évalue la hausse à 7,7% et le montant annuel moyen de la mutuelle à 3 393 €.
Motif ? pas l'inflation cette fois, pointée à 1,1% sur un an par l'INSEE. Il s'agit plus tôt, selon ces professionnels, de l'augmentation des affections de longue durée, du vieillissement de la population et surtout de la revalorisation des tarifs médicaux non prise en charge par la Sécu. De son côté, l'observatoire UFC-Que Choisir constate que les cotisations aux complémentaires santé ont augmenté de près de 23% depuis 2019. Rappelons qu'après le premier anniversaire de votre contrat, la loi du 14 juillet 2019 vous permet de le résilier sans avoir à fournir de justification (résiliation « infra-annuelle ») pour trouver une meilleure offre.
(Source notre temps)

TRANSPORT MÉDICAL PARTAGÉ : quelles sont les nouvelles règles ?

Hospitalisation, soins ou examens médicaux... Depuis le 1ier mars, une nouvelle mesure incite à faire du transport partagé le mode de transport de référence.

Le transport médical partagé est un système de covoiturage possible si l'état de santé du patient le permet (c'est le prescripteur qui s'en assure). Deux patients peuvent ainsi être véhiculés en même temps. Le transport partagé est proposé : pour se rendre sur le lieu de soins ; pour revenir du lieu de soins ; pour effectuer les 2 trajets.

Pour bénéficier de ce type de transport, la prescription doit concerner un transport assis professionnalisé (VSL, véhicule sanitaire léger, ou taxi conventionné).
(Source notre temps)

LE DISPOSITIF « MON SOUTIEN PSY » ÉVOLUE

Mon soutien psy vous permet de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique prises en charge par l'Assurance maladie. Vous pouvez notamment solliciter ce dispositif si vous éprouvez un trouble anxieux d'intensité légère ou modérée, si vous êtes déprimé ou si vous souffrez d'un trouble du comportement alimentaire. ***Mon soutien psy*** évolue : désormais vous pouvez notamment bénéficier d'un nombre plus important de séances remboursées.

Le dispositif Mon soutien psy est accessible à partir de 3 ans. Il s'adresse à toutes les personnes en souffrance psychique d'intensité légère à modérée. Vous pouvez bénéficier du dispositif notamment : si vous vous sentez angoissé, anxieux, déprimé ou stressé ; si vous avez du mal à dormir ; si vous souffrez de troubles du comportement alimentaire ; si vous avez des problèmes liés à votre consommation d'alcool, de tabac et/ou de cannabis (un abus ponctuel ou répété, ou une consommation nocive), sans souffrir de dépendance. Vous pouvez désormais bénéficier d'au maximum 12 séances avec un psychologue prises en charge par l'Assurance Maladie, contre 8 auparavant.

https://www.info.gouv.fr/actualite/monparcourspsy-un-dispositif-pour-faciliter-lacces-a-un-accompagnement-psychologique

é carte des départements les plus touchés. Phénomène qui touche 20 % des enfants dès 9 ans et 30 % des adultes.
Selon le Réseau national de surveillance aérobiologique, le risque d'allergie est élevé et s'étend sur le territoire français en raison de la présence accrue de pollens de cupressacées-taxacées (cyprès, thuyas, genévriers). Ils sont accompagnés par les pollens de frênes avec un risque d'allergie moyen.

https://www.pollens.fr/le-reseau/les-pollens

INFOS

TIENS, VOILÀ L'ÉTÉ !

Réglons nos montres : cette année, l'été commence le 21juin à 22h 50 minutes et 56 secondes en France métropolitaine.
Ce moment précis correspond au solstice d'été, lorsque le soleil est plus éloigné du plan de l'équateur. C'est là que notre hémisphère reçoit le plus de lumière de notre étoile, nous vivons alors le jour le plus long et la nuit la plus courte de l'année.

Selon les périodes, cet événement astronomique peut avoir lieu entre le 19 et le 22 juin. Il est fêté dans de nombreuses civilisations : à Stonehenge, site mégalithique en Angleterre, le soleil se lève dans une arche de pierre.
Les architectes égyptiens ont aussi mis en scène cet épisode, au temple de Karnak, par exemple.

Et n'oublions pas les bâtisseurs médiévaux de la basilique de Vézelay, dans l'Yonne : le jour du solstice d'été, un extraordinaire chemin lumineux apparaît au centre de l'édifice.
(Source notre temps)

SENIORS AU VOLANT : LA CONDUITE À TENIR. L'éclairage de Serge Guerin sociologue

Depuis des années, une petite musique se fait entendre pour contraindre les seniors à une visite médicale afin de vérifier leur capacité à conduire.
La commission européenne vient d'enterrer le projet d'une visite obligatoire tous les 15 ans.
L'approche paraissait moins stigmatisante que celle consistant à cibler seulement les plus âgés.

Disons-le ; certains aînés ne devraient plus pouvoir prendre seul une voiture.
Mais d'autres conducteurs très jeunes sont dans le même cas.
Rappelons aussi que les gens âgés concernés par un accident de voiture en sont bien plus souvent victimes qu'auteurs…

Bien sûr, nos capacités à bien conduire peuvent diminuer, comme la qualité des équipements et le niveau de civilité des automobilistes.
Deux remarques : d'abord, si on supprime la capacité à conduire, comment permet-on aux gens âgés de continuer à se déplacer ? le recours à une automobile est un levier majeur d'autonomie. En particulier dans les espaces ruraux.
Ensuite qui sera habilité à faire ces visites ? Le médecin généraliste ? Mais déjà on n'en trouve pas ! Pas plus que des infirmières.
Les moniteurs d'auto-école sont aussi à la peine.
Avec la multiplication des visites obligatoires pour les professionnels de la route et les effets des condamnations à repasser le permis.

Comme souvent, la soif de normes et de contrôles sera entravée par le réel.
Peut-être faudrait-il juste faire confiance au bon sens des gens ?
(Source notre temps)

ÉPARGNE

55% des Français se disent intéressés par l'épargne et les placements pour préparer leur retraite.
En 2020, ils étaient 40%. Ils préfèrent largement ce complément de capitalisation à un recul de l'âge de la retraite au-delà de 64 ans ou à une baisse des pensions.
(Source Ipsos et notre temps)

TAXIS : les tarifs applicables depuis le 1/02/2025

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15396

Quel supplément vous est compté si vous réservez un taxi ? Quel tarif minimum peut-on vous demander ? Quel est le forfait pour vous rendre dans un aéroport ? Découvrez les nouveaux tarifs de la course de taxi fixés pour 2025.

Un arrêté revalorise les tarifs des courses de taxi en 2025. Le prix maximum du kilomètre parcouru est porté à 1,29 €. En 2025, le tarif minimum d'une course reste fixé à 8 € pour tous les taxis (parisiens et non parisiens). Par ailleurs, les tarifs des taxis sont plafonnés à : 4,48 € pour la prise en charge ; 1,29 € pour le kilomètre parcouru ; 41,76 € pour le prix maximum horaire.

Pour les taxis parisiens, les suppléments pour réservation restent identiques à ceux de 2024 : 4 € en cas de réservation immédiate ; 7 € en cas de réservation à l'avance.

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18044

DE NOUVELLES EXONÉRATIONS pour les dons d'argent entre membres d'une famille

Certains dons de sommes d'argent ne sont pas soumis au paiement de droits de donation. À la suite de la promulgation de la loi de finances du 14 février 2025, les dons d'argent consentis effectués dans le cadre familial en sont exonérés pour l'acquisition d'un logement ou pour des travaux de rénovation énergétique.

En règle générale, vous devez payer des droits fiscaux lorsque vous recevez en don une somme d'argent (vous n'avez rien à déclarer, sauf exceptions, lorsque vous recevez des sommes d'argent lors d'un anniversaire, d'un mariage, de la réussite à un examen…). Des exonérations existent, en particulier dans le cadre de certains dons familiaux.

Vous pouvez désormais bénéficier d'un don familial de somme d'argent exonéré de droits de mutation à titre gratuit (des droits de donation), pour acquérir un logement ou effectuer des travaux de rénovation énergétique au sein d'une habitation que vous possédez. https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18081

COMMENT CHOISIR UN FOURNISSEUR d'électricité ou de gaz ou en changer ?

Vous pouvez changer de fournisseur d'électricité et/ou de gaz autant de fois que vous le souhaitez. Vous pouvez également revenir chez votre ancien fournisseur. Il n'y a pas de durée minimale d'engagement.

Il existe plusieurs fournisseurs d'électricité et de gaz sur le marché de l'énergie. Vous pouvez utiliser un téléservice pour trouver un fournisseur sur votre commune :

Rechercher un fournisseur d'électricité et/ou de gaz :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43793 (le changement est gratuit)

Vous pouvez choisir 2 fournisseurs différents, l'un pour l'électricité, l'autre pour le gaz ou 1 seul pour les deux. Pour faire votre choix, le comparateur d'offres : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794

L'ANR siège met à votre disposition son Flash **numéro 59** de défense des retraités de **mars 2025**.

Il est sur notre site en page d'accueil **www.anrsiege.fr**, Nous **comptons sur vous pour le promouvoir** auprès de nos **adhérents de votre département.** Les anciens Flashs sont ici :

https://www.adherents.anrsiege.fr/publications/

LA LETTRE D'INFO (ou newsletter) est adressée à tous ceux qui s'inscrivent sur le site Internet de l'ANR anrsiege.fr (page d'accueil, rubrique « La Lettre d'info ») - Réalisation : service communication de l'ANR mars 2025.

L'ANR siège met à votre disposition son Flash **numéro 60** de défense des retraités **d'avril 2025**.

Il est sur notre site en page d'accueil **www.anrsiege.fr**, Nous **comptons sur vous pour le promouvoir** auprès de nos **adhérents de votre département.** Vos anciens Flashs sont ici :

https://www.adherents.anrsiege.fr/publications/

VOYAGES

L'AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE : obligatoire pour se rendre au Royaume-Uni.

À partir du 2 avril 2025, vous devrez vous munir d'une autorisation de voyage électronique (AVE ou ETA, *Electronic Travel Authorisation*) pour vous rendre au Royaume-Uni.

Il est possible de demander cette autorisation à partir du 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou par le biais d'une application dédiée (l'application est disponible sur App Store et Google Play).

Les renseignements complets sont sur : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18104

et : https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta site du gouvernement britannique.

Pour faire votre demande d'ETA, vous aurez besoin des documents suivants : un passeport biométrique en cours de validité délivré par un pays disposant de l'exception de visa pour le Royaume-Uni ; une photo d'identité numérique récente de haute qualité ; une adresse électronique valide ; un moyen de paiement électronique fonctionnel.

DU NOUVEAU POUR LES GROUPES AVEC « VACANCES BLEUES »

Le printemps est là. C'est le moment pour les retraités de prendre quelques vacances… C'est pourquoi l'ANR vient de signer un partenariat avec Vacances Bleues. La convention concerne l'ensemble des produits commercialisés sous la marque Vacances Bleues (hors partenaires). Offre pour nos adhérents individuels. Aux termes de cette convention, Vacances Bleues appliquera une remise de 10 % toute l'année sur les séjours Individuels sur ses établissements en France (hors partenaires), et 5% sur les voyages à l'étranger. Il faut noter que l'ANR avait déjà passé des partenariats avec VTF (Vacances Tourisme Familles) et Miléade sans oublier Azureva qui fait quelques promotions en dehors des vacances scolaires.

Pour les Groupes VACANCES BLEUES appliquera une remise de 5% toute l'année sur les séjours Groupes VACANCES BLEUES en France sur la base du tarif public Groupes, hors promotions. En complément, les frais de dossier sont offerts et une gratuité pour 20 adultes payants.

Renseignements : https://www.anrsiege.fr/

Séjour ANCV à LA PALMYRE / LES MATHES du 20 au 27 septembre. Le programme est en cours. À suivre !
Se renseigner auprès de l'ANR93, **1 rue Pablo Picasso 93000 BOBIGNY Tél : 01 48 40 63 14**
Mail : anr93@wanadoo.fr **Site web : http:// http://anr93.anrsiege.net Page facebook anr93 retraite**

LOISIRS

À la suite de problème de réception des bulletins de réservation pour les sorties, nous avons décidé :

a) Tous bulletins ne comportant pas l'adresse courriel et/ou le téléphone ne sera pas enregistré.
b) Nous adresserons aux personnes inscrites une confirmation d'inscription, soit téléphonique soit par courriel.
c) Si à la date de réponse inscrite sur le document, vous n'avez pas eu de réponse prendre contact avec votre correspondante : Pascale ROLIN Tél : 06 25 30 01 89 mail : pascalerolin@free.fr
d) Ou par courriel : anr92@orange.fr
e) Les personnes venant spontanément sans la confirmation de l'ANR 92 ne seront pas autorisés à la visite.

Nous vous souhaitons des futures bonnes visites.
Le Président Arnaud Vattement.

L'ANR 92, vous propose une visite de **l'Arc de Triomphe le 19 juin 2025**.
Érigé entre 1806 et 1836, l'Arc de triomphe est voulu par Napoléon et achevé par Louis-Philippe qui le dédie à la Grande Armée. Depuis 1920, il abrite le tombeau du Soldat Inconnu, dont la flamme est ravivée quotidiennement à 18h30. La célèbre Marseillaise du sculpteur François Rude rend hommage aux Volontaires de 1792, et est la sculpture la plus célèbre du monument que Victor Hugo qualifia de "monceau de gloire sur un monceau de pierres".
Du sommet, à 50 m de haut, un exceptionnel panorama s'offre sur les douze avenues qui rayonnent depuis la place de l'Étoile. Cette ascension est en supplément.
Rendez-vous : à 14h15 dans le tunnel d'accès à l'Arc au niveau des bancs de pierre. (par le haut des Champs-Élysées ou de l'avenue de la Grande-Armée.), métro Charles de Gaulle-Étoile.
Prix : **20** € avec guide/conférencier et audiophones compris.
Seul le coupon de réservation sera pris en compte. Nombre de places : 25. **Réponse avant le 27 mai 2025.**

L'ANR 92, vous propose la visite du **Sénat** le **vendredi 26 septembre 2025 à 10h**.

Le Sénat est la chambre haute du Parlement français selon le système du bicamérisme et détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée Nationale. En vertu de l'article 24 de la constitution de la Viéme République, il est le représentant des collectivités territoriales. Il siège au palais du Luxembourg à Paris.

Le palais construit et confié en 1615, par Marie de Médicis, à l'architecte Salomon de Brosse. Il est à peu près achevé en 1631.

Infor*mation complémentaire* : **maximum 25 personnes,** durée 1h15 environ , **nous communiquer date et lieu de naissance, et nom de jeune fille pour les femmes.** Pour la visite : **vous munir** de votre **carte d'identité** ou **votre passeport** (photocopie non acceptée). **Tenue correcte exigée** sinon l'accès sera refusé. Pour les personnes à mobilité réduite, 1h15 en station debout, cour pavée et 2 grands escaliers à gravir !
Rendez-vous : le 26/09/2025 à **10h au 15, rue de Vaugirard 75006 - PARIS métro Odéon**.
Seul le coupon de réservation sera pris en compte.
Visite du Sénat : gratuite. *Réponse avant le 10 septembre 2025*.

L'ANR 92, vous propose une visite de du **Musée RODIN le jeudi 16 octobre 2025.**
Descriptif : Installé dans le bel hôtel Biron, datant du XVIII° siècle, le musée Rodin fut d'abord la demeure du sculpteur, avant de devenir à sa mort l'écrin de son œuvre, léguée à l'État. Du *Penseur* aux *Bourgeois de Calais* en passant par l'*Homme qui marche*, l'œuvre du sculpteur dialogue avec celle de sa collaboratrice et compagne malheureuse Camille Claudel : la Valse symbolise la fragilité et le déséquilibre de leur relation...
Rodin par son énergie et son audace formelle annonce bien des ruptures modernes.

Rendez-vous : à **14h15** devant l'entrée du musée, 77 rue de Varenne, métro Varenne.
Prix : **31,50 €** avec guide/conférencier compris. Nombre de places : 25.
Seul le coupon de réservation sera pris en compte. **Réponse avant le 1ier octobre 2025**.

L'ANR 92, vous propose une visite de la Basilique Saint Denis le 20 novembre 2025 à 14h30.
La grande église abbatiale, aujourd'hui cathédrale, voulue en 1144 par l'abbé Suger, abrite depuis Dagobert (mort en 639) les sépultures des rois et reines de France. Chef-d'œuvre de l'art gothique, la basilique est un jalon essentiel de ce style, apparu au XII° siècle, et qui s'épanouira pleinement au XIII° siècle. Sauvés de la Révolution, les tombeaux commémoratifs commandés par Saint-Louis, ou ceux de Charles V et Jeanne de Bourbon, d'Henri II et Catherine de Médicis, ou encore Louis XVI et Marie-Antoinette, constituent un impressionnant panorama de la sculpture funéraire. L'abbaye abritait également avant la Révolution un trésor, ainsi que les instruments du sacre utilisés à Reims, aujourd'hui conservés au Louvre.
Rendez-vous à **14h15** (par sécurité) devant l'entrée de la Basilique métro Saint Denis Basilique.
Prix : **15 €** avec guide/conférencier et audiophones compris. Nombre de places : 15.
Seul le coupon de réservation sera pris en compte. Réponse avant le **5 novembre 2025.**

L'ANR 93, vous propose une visite du CIMETIÈRE DES ANIMAUX À ASNIERES.
Depuis 1899, y ont été inhumés plus de 90 000 animaux : pas seulement des chiens et chats, mais aussi des oiseaux, des lions, des chevaux, des moutons, des poissons, des hamsters, des singes, cochons... Certains sont célèbres comme les chiens Rintintin du cinéma Hollywoodien, ou Barry qui sauva la vie à 40 personnes, d'autres sont chargés de témoignages d'amour de la part de leurs maîtres : des princes, aristocrates du monde entier, gens célèbres et inconnus, qui viennent pour certains plusieurs fois par mois, fleurir la tombe de leur compagnon bien-aimé.
Votre guide, Lora Romano, vous fera entrer dans ce lieu touchant, historique, insolite et si pittoresque ! Cette visite sera une occasion de s'informer sur ce que sont les cimetières animaliers, les possibilités et lois encadrant l'inhumation de nos animaux.
Retrouvons-nous **le mardi 17 juin 2025 à 14h30** à l'entrée du cimetière.
Accès : Métro ligne 13 Chatillon-Montrouge direction Les Courtilles , arrêt : GABRIEL PERI.
PARTICPATION : 19 € **réponse avant le 5/06/2025. Tél : 06 61 40 70 36.**

Visite de L'ARC de TRIOMPHE		**jeudi 19 juin 2025**
Mme, M :	Mme, M :	
Adresse courriel :	@	Téléphone :
Chèque à libeller et à adresser à l'ANR 92 ANR 92 : BP 53 – 92404 COURBEVOIE CEDEX		Montant : 20 € …X = € **Date limite pour vous inscrire : 27 mai 2025**

Visite du SÉNAT		**26 septembre 2025**
Mme, M :	Mme, M :	
Date de naissance :	Date de naissance :	
Lieu :	Lieu :	
Adresse courriel :	@	Téléphone :
Bulletin à adresser à ANR 92 : BP 53 – 92404 COURBEVOIE CEDEX		Montant : 0 € …X = € **Date limite pour vous inscrire : 10 septembre 2025**

Visite du MUSÉE RODIN		**jeudi16 octobre 2025**
Mme, M :	Mme, M :	
Adresse courriel :	@	Téléphone :
Chèque à libeller et à adresser à l'ANR 92 € ANR 92 : BP 53 – 92404 COURBEVOIE CEDEX **2025**		Montant : …31,50 € X = **Date limite vous inscrire : 1ier octobre**

Visite de la BASILIQUE SAINT-DENIS		**vendredi 20 novembre 2025 à 14h15**
Mme, M :	Mme, M :	
Adresse courriel :	@	Téléphone :
Chèque à libeller et à adresser à l'ANR 92 ANR 92 : BP 53 – 92404 COURBEVOIE CEDEX		Montant : € 15…X = € **Date limite pour vous inscrire : 5 novembre 2025**

Visite du CIMETIÈRE des ANIMAUX		**mardi 17 juin 2025 à 14h30**
Mme, M :	Mme, M :	
Adresse courriel :	@	Téléphone :
Chèque à libeller et à adresser à l'ANR 93 **1 rue Pablo Picasso 93000 BOBIGNY**		Montant : € 19…X = € **Date limite pour vous inscrire : 5 juin 2025**